

AVIS

CT.20.022.AV

Demande d'avis émanant de la Ministre Valérie De Bue relative au projet d'arrêté du Gouvernement wallon instituant une source authentique des données relatives aux offres touristiques en Wallonie (PIVOT)

Avis adopté le 16/12/2020

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande

Demandeur : Madame Valérie DE BUE, Ministre de la fonction publique, de l'informatique, de la simplification administrative, en charge des allocations familiales, du tourisme, du patrimoine et de la sécurité routière

Structure consultée : Conseil du Tourisme

Type de dossier : Projet d'arrêté

Date de réception : 1/12/2020

Références : 201127/VDB/JMG/FXL/CL

Avis

Délai de remise d'avis : 35 jours

Préparation de l'avis : Visioconférence du 16/12/2020

Brève description du dossier

Le projet d'arrêté vise à instituer sur le plan juridique une source authentique de données relative à l'offre touristique en Wallonie au sein du Commissariat général au Tourisme. Cette démarche permet de donner un cadre réglementaire aux données existantes en matière de tourisme et répond à la volonté du Gouvernement d'inscrire le tourisme dans le développement digital.

Avis

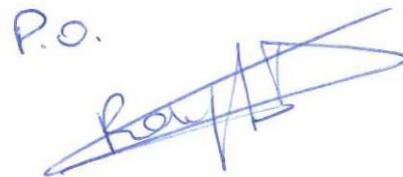
Réuni en visioconférence ce 16 décembre 2020, le Conseil du Tourisme a examiné le dossier repris sous rubrique et a remis un avis **favorable** à la création d'une source authentique de données relative à l'offre touristique en Wallonie au sein du Commissariat général au Tourisme.

Le Conseil note que cette démarche répond à l'article 5D, §2, 5°, du Code du Tourisme, à savoir que le Commissariat général au tourisme est chargé de « *la mise à disposition d'une base de données relative à l'offre touristique auprès des organismes touristiques et de Wallonie Belgique Tourisme* ».

Il relève par ailleurs que la source authentique offre des garanties en matière de protection des données à caractère privé. Les analyses indiquent en effet qu'elle a un niveau de maturité générale satisfaisant et que les risques inhérents à la mise à disposition des données sont maîtrisés.

Le Conseil salue la volonté du Gouvernement d'inscrire le tourisme dans le développement digital de la Wallonie. Le projet d'arrêté permettra de donner un cadre réglementaire aux données existantes en matière de tourisme, ce qui constitue une étape importante pour le secteur.

Le Conseil se réjouit des avancées en la matière, notamment en termes de fédération des différents acteurs, de garantie de cohérence des données et de centralisation de l'information. Il l'attire toutefois l'attention sur le fait que beaucoup de choses restent à faire concernant l'organisation numérique du tourisme wallon et rappelle qu'il se tient à la disposition du Gouvernement et du Commissariat général au Tourisme pour les aider dans cette tâche.



David LAVIGNE
Président du Conseil du Tourisme